

Le Sénat a modifié le texte du projet de loi sur l'immigration tel qu'il a été adopté par l'Assemblée Nationale, sur trois points importants :

- il a refusé l'extension de la déchéance de nationalité ;
- il a refusé les restrictions aux possibilités de soins ;
- il a refusé que le délai nécessaire pour qu'une personne placée en centre de rétention puisse être le contact avec un juge de la liberté et de la détention passe de deux à cinq jours.

>> [Toutes les interventions de Jean-Pierre Sueur dans le débat](#)

>> [L'article de Médiapart sur la droite et l'immigration](#)

.